

Projet Scierie Florian Lannemezan

En complément de l'analyse effectuée par le collectif SOS Forêts, vis à vis du projet Florian projetant d'installer une scierie dédiée aux bois de hêtre de qualité, en provenance du massif pyrénéen et de sa périphérie, la CGT Forêt souhaite apporter une contribution complémentaire et des précisions quant à ce projet porté par la communauté de communes du plateau de Lannemezan.

Le projet visant à prélever des volumes de bois colossaux, très largement supérieurs à ce que prélevé actuellement comme le précise SOS Forêts soulève nombre de questions et d'inquiétudes vis à vis des massifs forestiers mais aussi vis à vis du tissu industriel local (scieries, exploitants, transformateurs...).

Pour évaluer la pertinence du projet, la CGT Forêt s'est appuyée sur son expérience au sein de la gestion de la forêt française, puisque la CGT Forêt est l'un des syndicats représentatifs à l'Office National des Forêts et comporte au sein de ses militants des personnels ayant ou étant encore en activité de divers niveaux au sein de cet établissement public qui perd des personnels en quantité depuis les années 2000 (depuis les tempêtes de 1999!) et qui voit un changement important de mentalité s'opérer au sein de ses différentes directions opérationnelles par le fait de la volonté de supprimer le maximum de fonctionnaires au profit de recrutement de personnels de droit privé. Ce changement de statut n'est pas sans impact sur la relation à la forêt et les missions qui sont écrites dans le code forestier et qui d'un point de vue réglementaire devrait être assurées en majorité plutôt que de diriger l'ONF vers des missions concurrentielles. On voit ainsi disparaître nombre de missions visant à protéger la forêt contre des « agresseurs » de tout poil (missions de police notamment qui nécessitent des personnels assermentés pour éventuellement poursuivre en justice des contrevenants au code forestier). Cette dérive, tant mercantile qu'idéologique à tendance à concentrer l'énergie des personnels sur des aspects quasiment uniquement productifs de la forêt au détriment de tous les autres. Plusieurs témoins ont balisé cette tendance, soit sociaux par une vague de suicides comparables à ceux constatés au sein de France Télécom, mais avec une origine identique, à savoir un conflit éthique caractérisé par une phrase souvent reprise : « nous les forestiers de base on en est à devoir défendre la forêt contre notre direction... » ; soit organisationnels puisque l'ONF a repris les mêmes schémas de management que bon nombre d'entreprises ou établissements publics accompagnés par des grands cabinets dont la réputation néo libérale n'est plus à démontrer (Andersen, etc..) Malgré de nombreuses enquêtes et audits initiés par les instances représentatives le rouleau compresseur déroule ses actions néfastes pour les personnels ainsi que par rebond pour la forêt en général.

A cela il faut ajouter une baisse drastique des moyens dévolus aux formations des forestiers (avec la fermeture pure et simple du centre national de formation à Nancy) engendrant inévitablement une baisse des connaissances de bases à tout niveau et un formatage des nouveaux personnels sur les actions que l'ONF juge prioritaire.

Plusieurs militants ont donc aussi analysé l'étude effectuée par l'IGN dans le cadre du projet Florian : ex garde-forestier (bien que ce terme évocateur ait été banni dans la terminologie ONFienne), technicien forestier, ingénieur forestier. Un militant CGT, technicien à l'IGN et effectuant depuis des années a pu interpréter l'étude et donner nombre d'informations sur le fonctionnement actuel des inventaires forestiers, base principale sur laquelle s'appuie l'étude de l'IGN.

L'étude IGN, les techniques d'inventaire, la méthodologie employée.

Sans entrer dans des détails techniques ou des débats « d'experts », il importe de noter que l'IGN à accueilli en son sein il y a quelques années, « feu l'IFN » chargé depuis des décennies de « rédiger » l'état des forêts françaises en terme de répartition des massifs forestiers et de la répartition des différentes et leur quantité.

Comme les autres établissements publics, le nombre de personnels diminue depuis des années et là aussi pour compenser la perte de forces vives c'est bien la qualité des inventaires réalisés et leur interprétation qui est entachée d'incertitudes que la statistique ou l'informatique ne peuvent combler.

Notre collègue de l'IGN, réalisant depuis de nombreuses années des inventaires terrain qui consistent à effectuer des relevés de terrain sur l'ensemble du territoire, comportant des relevés des essences, leur taille, leur état sanitaire, l'accès, etc, selon un protocole bien défini confirme ce que le monde forestier ressent depuis longtemps, à savoir que l'IGN dans le cadre des inventaires devient plus à machine à statistiques, une machine à délivrer des tableaux plutôt qu'un établissement imprégné de foresterie et vis-à-vis duquel il faut prendre des précautions extrêmes dans l'interprétation des chiffres.

Les évaluations quantitatives décrites dans le rapport de l'IGN offrent une vision macroscopique qui ne sont pas adaptées au besoin local. L'étude néglige et / ou occulte aussi un certain nombre de paramètres importants dans la lecture du projet :

- l'IGN indique dans un paragraphe court et confus et très difficile à déchiffrer pour un novice, les limites de son étude en terme de statistique, pourtant étant donné les incertitudes de départ sur la qualité des inventaires effectués devrait amener l'IGN à beaucoup plus de prudence dans ses conclusions, ce n'est pourtant pas le cas

- l'accès aux parcelles forestières : c'est un domaine qui échappe à une vision macro, pourtant c'est un paramètre d'importance pour un forestier qui désire accéder à la ressource et qui peut découler sur de nombreuses contraintes : autorisation, financement, impact paysager, environnemental... DE plus la plus grande partie des forêts incluses dans l'étude sont des forêts communales ce qui amène à d'autres réflexions telles que le financement des accès, l'impact de ces accès sur la nature environnante, la réelle volonté des communes de faire exploiter de nouvelles parcelles, etc.

- la notion de qualité des bois : si les personnels de terrain de l'IGN caractérisent de façon très rudimentaire la qualité des bois rencontrés, il ne s'agit pas pour eux d'un paramètre majeur dans le cadre de leurs travaux, ainsi les chiffres donnés par l'IGN dans ce cadre ne sont pas fiables du tout car là aussi issus d'une vision purement statistique, l'IGN le dit lui-même dans son étude, la qualification réelle de la qualité des bois ne peut être réalisée par les personnels chargés d'inventaire, pourtant là aussi dans les conclusions, l'IGN ne prend pas de précautions dans les volumes annoncés qui sont d'importance au vu de ce que recherche Florian. A ce titre les références historiques utilisés par les forestiers en général, et d'ailleurs l'ONF et les exploitants le savent fort bien, sont des historiques d'expérience, le vécu des scieurs et des forestiers chargés de classer les bois parcelle par parcelle qui est déterminant. Une vision macro n'est pas acceptable en ce sens et l'ingénieur forestier CGT Forêt ainsi que SOS Forêts le relèvent aussi dans leurs observations. L'IGN indique dans une phrase cachée qu'il est en train de réfléchir à une révision de ses méthodes d'estimation de la qualité, ce qui a tendance à montrer qu'ils ne sont pas sûrs de la qualité de la méthode employée, ce qui est confirmé par le collègue CGT de l'IGN.

- l'étude indique dans les volumes annoncés utiliser un modèle actuel appelé « sylviculture dynamique » inspiré par des études « Disponibilité des bois de forêts d'Occitanie à l'Horizon 2036 réalisée en 2018 ». Les forestiers à l'ONF connaissent bien la sylviculture dynamique, c'est celle qui consiste à décapitaliser les peuplements forestiers et à exploiter très fortement, souvent beaucoup trop, sans se préoccuper d'autre chose que du caractère productif d'une forêt. Une sylviculture qui consiste à prélever beaucoup de gros arbres très rapidement pour ensuite disposer d'arbres de taille moyenne, plus jeunes, plus sains et plus adaptés à la filière industrielle du point de vue des scieries (les bois plus petits en diamètre sont plus faciles à usiner, présentent moins de défaut et de maladies). L'ONF est dans cette démarche depuis plusieurs années et les forestiers dénoncent cette adaptation de la forêt à l'industrie alors que ce devrait être l'inverse ! Bien sûr, non seulement l'IGN néglige tous les aspects environnementaux et de biodiversité nécessaires à une forêt (comme le souligne SOS Forêts) et encore plus à un massif forestier mais introduit une notion encore plus suicidaire pour la forêt, la notion de sylviculture « très dynamique » qui viserait en fait à liquider les forêts productives très rapidement pour satisfaire les besoins du projet Florian, puis après ... ?

Après plus de forêt pendant longtemps et une liquidation de la biodiversité pendant un certain temps associé à tout un tas de phénomènes prévisibles : érosion, lessivage des sols, etc

Etonnamment, mais cela montre peut-être les capacités limitées de l'IGN en terme de Foresterie, l'étude occulte totalement la grande faiblesse du hêtre vis-à-vis des situations trop ensoleillées... La sylviculture dynamique et encore plus la très dynamique (sic) vont énormément favoriser la pénétration du soleil en forêt ce qui sera néfaste au hêtre et favorisera l'arrivée de diverses pathologies (maladies insectes bois déclassés etc) A moins que l'IGN n'ait volontairement omis de préciser cela afin de ne pas trop pondérer les conclusions de son étude...

Les tableaux dévastateurs fournis par l'IGN en terme de ressources disponibles occultent nombre de détails qui peuvent paraître très techniques mais qui influent énormément sur les conclusions finales.

Bref une étude très orientée, englobant de grandes surfaces et négligeant volontairement ou non, nombre de paramètres majeurs pour pouvoir réellement déterminer la ressource réellement disponible qu'il faudrait calculer à l'échelle d'un département, comme saurait parfaitement le faire l'ONF en tenant compte de tous les facteurs permettant de déterminer quantité et qualité.

Le rôle de la DDAF dans le projet

On peut imaginer que c'est la DDAF qui a établi le cahier des charges pour le lancement de l'étude, il est donc surprenant que cet organisme n'ait pas pondéré ou tout au moins indiqué que nombre de facteurs seraient déterminants, soit pour l'accès à la ressource, soit pour les nécessaires investissements à réaliser en termes humains ou financiers.

En effet sur les territoires concernés par l'étude, un certain pourcentage fait l'objet de mesures de protection diverses (natura 2000, zone humides, etc...) Ces statuts réglementaires divers empêchent parfois toute exploitation et cela a bien sûr un impact sur les volumes : aucune indication dans les conclusions Pour les accès à la ressource, soit disant en partie inexploitée à ce jour, c'est-à-dire dans des zones non prospectées aujourd'hui, le besoin d'infrastructure va être énorme (routes, pistes, etc). Bien que les difficultés d'accès soient évoquées dans l'étude la conclusion des volumes disponibles devrait détailler cet aspect : quel volume accessible sur des forêts desservies, quel volume accessible sur des forêts non desservies ?

Au-delà de l'absence d'évocation dans les conclusions, la construction de routes et de pistes a évidemment un impact sur les boisements forestiers tout en facilitant les accès publics avec le cortège de dégradations volontaires ou non lié à cette pénétration...

On pourrait se demander où est l'étude de la DDAF sur le nombre de kilomètres de pistes à réaliser et sur les conditions de financement sachant qu'aujourd'hui les communes ont énormément de mal à faire financer des projets même mineurs conditionnés par des normes administratives rigoureuses. Aujourd'hui une commune qui trouve 60% de financement sur un projet forestier est une commune rare et très chanceuse...

Il est aussi, comme le remarque SOS Forêts dans des termes plus mesurés, très préoccupant qu'un organisme comme la DDAF soit aussi peu impliquée dans les démarches environnementales, et laisse des études comme celle-ci circuler sans mettre des garde fous liés au réchauffement climatique par exemple, le rôle de la forêt étant déterminant sur la régulation du climat, la protection des sols, la préservation des ressources en eau, etc... Cette négligence écocide est à souligner et à dénoncer en l'état actuel des choses. Autre questionnement : que vient faire un organisme public en soutien d'un projet industriel, tel que celui de Florian sans être capable de venir moduler le résultat d'une étude particulièrement orientée ? A moins que ce ne soit une forme de partenariat public-privé ?

La position de l'ONF sur le projet Florian

L'ONF n'a pas donné officiellement son avis sur le résultat de l'enquête, alors que l'établissement a donné des chiffres sur la capacité de la forêt domaniale (forêts appartenant à l'état directement gérées par l'ONF comme les autres forêts publiques). Rapidement, si l'ONF indique qu'elle peut augmenter légèrement les possibilités d'augmenter la récolte dans les forêts domaniales, l'établissement sait parfaitement (et ses personnels aussi) que cette récolte « augmentée » ne pourra représenter qu'un très faible pourcentage du volume à fournir. L'ONF sait aussi parfaitement les difficultés à aller augmenter les récoltes dans les forêts communales, alors que c'est justement là que l'étude propose d'aller piocher davantage... L'autre écueil pour l'ONF, et ce qu'aurait tendance à indiquer l'étude, c'est que depuis des années l'établissement aurait été incapable d'augmenter les récoltes et d'agrandir en quelque sorte les surfaces de forêts à exploiter...

Ce n'est évidemment pas la réalité, et tant la direction que les forestiers de terrain savent qu'on est allé à peu près partout pour récolter du bois et pas seulement du hêtre. SOS Forêt le mentionne aussi fort bien : on peut augmenter la récolte dans une certaine mesure (sous conditions de précautions évidemment mais aussi sous conditions de financement des infrastructures et d'aides aux exploitants locaux dont certains y compris de taille moyenne et grosse sont en grande difficulté pour diverses raisons) mais certainement pas dans le ratio proposé par l'étude.

L'ONF est donc pris en tenaille entre une démarche éthique consistant à dire la vérité vis-à-vis de l'impossibilité de récolter ses volumes sans mettre en danger la forêt, et sa position productiviste actuelle préférant commercer avec quelques gros acheteurs plutôt que gérer un tissu local avec ses particularités qui ne vont pas forcément de pair avec l'hégémonie de l'ONF.

L'analyse de l'étude IGN par l'ingénieur forestier de la CGT Forêt

La scierie industrielle projetée à Lannemezan demanderait un approvisionnement garanti à hauteur de 50 000 mètres-cubes par an de bois d'oeuvre de Hêtres de bonne qualité, ce pendant 10 ans.

Il faudrait donc garantir 50 000 mètres-cubes de grumes façonnées qualité A et B. J'ai géré ces choses-là en Franche-Comté et je sais que la qualité A et B représente environ 20% du total d'un lot de grumes de Hêtres vendu façonnées bord de route, ceci parce que le Hêtre, contrairement aux Chênes, vieillit mal à cause de sa prédisposition à choper le coeur rouge.

Bref, pour trouver 50 000 mètres-cubes de bois d'oeuvre de Hêtres qualité A et B, il faut avoir sous la main $50\,000/0,20 = 250\,000$ mètres-cubes - grumes de Hêtres sur pied: on tombe bien sur le chiffre de SOS-Forêts. Et en considérant, pour le Hêtre, un coefficient de houppier moyen de 35%, on arrive à un volume total sur pied de 385 000 mètres-cubes: là encore, on est en phase avec les chiffres de SOS-Forêts.

L'étude de l'IGN se base sur le protocole de cubage établi par l'ex IFN qui, comme on le sait, surestime les volumes d'environ 15 à 20% par rapport aux tarifs utilisés entre autres à l'ONF.

Or, deux des chiffres annoncés sont à considérer: les forêts majoritairement peuplées de Hêtres occupent 465 000 hectares en Occitanie+Pyrénées Atlantiques+Lot-et-Garonne, pour un volume total bois fort de Hêtres égal à 52 millions de mètres-cubes. En effectuant la division, on aboutit à un capital Hêtre sur pied égal à 112 mètres-cubes par hectare soit, selon nos propres tarifs de cubage, 95 à 100 mètres-cubes par hectare. Comme le Hêtre est majoritaire (disons aux deux-tiers), on en déduit que le capital total sur pied des forêts considérées atteint péniblement 150 mètres-cubes par hectare. Nous voici très loin des chiffres correspondant à des forêts sur-capitalisées!

En effet, une belle hêtraie à l'équilibre devrait, à mon avis, être capable de supporter un capital sur pied égal à 200-250 mètres-cubes par hectare. Donc, pour gérer en "bon père de famille" une hêtraie de 150 mètres-cubes par hectare, je préconiserais un prélèvement correspondant au maximum à 80% de l'accroissement biologique jusqu'à obtention de l'équilibre recherché. Bien sûr, ceci ne vaut que si on opte pour une gestion en futaie irrégulière, ce qui, selon moi, devrait être le cas pour toutes les hêtraies.

Quel est l'accroissement biologique (courant ou moyen) des hêtraies considérées? L'étude IGN n'aborde pas cette question, alors qu'elle est essentielle! En Franche-Comté, sur le premier plateau et autour de Besançon, les forêts de Hêtre, de mon temps, "crachaient" en moyenne 8 mètres-cubes par hectare et par an. Prenons ce chiffre pour argent comptant, et essayons d'évaluer la surface de forêts exploitables nécessaire à l'alimentation de la scierie.

80% de 8 mètres-cubes/ha/an, ça donne un prélèvement moyen global de 6,4 mètres-cubes/ha/an, dont environ 4,3 mètres-cubes/an de Hêtres.. Donc, pour arriver à un prélèvement global de 385 000 mètres-cubes de Hêtres/an, il convient de tenir à disposition de cette scierie environ 90 000 hectares de forêts EXPLOITABLES, soit, à mon avis, entre un quart et un tiers de la surface des hêtraies de la région Occitanie+Pyrénées Atlantiques+Lot-et-Garonne, ce qui est énorme. Bien sûr, ce serait faisable, mais ça placerait la scierie de Lannemezan, et donc ses principaux actionnaires, en situation de monopole. Et je doute fort que la gestion forestière multifonctionnelle soit leur priorité...

Sinon, l'étude IGN, comme d'ailleurs la note de SOS-Forêts, omettent un paramètre important: l'impact du changement climatique sur les hêtraies. On sait qu'en cas de stress hydriques estivaux à répétition et (ou) avec moins de 800 mm de précipitations bien réparties sur l'année, la hêtraie peut rapidement dépérir et, dans un premier temps, voir sa productivité décroître... Donc, les spéculations de l'IGN à l'horizon 2035 sont tout simplement farfelues.

Enfin, on aurait pu s'abstenir cette étude. En effet, la CGT-Forêt, mais pas qu'elle, a toujours affirmé que pour bâtir une filière-bois solide et pérenne, il convient d'investir en faveur d'un tissu industriel s'appuyant sur de petites et moyennes unités de première transformation, situées au plus près de la ressource et adaptées à celle-ci, et non sur des monstres comme celui envisagé à Lannemezan, qui peuvent peut-être convenir aux spécificités des forêts scandinaves ou canadiennes, mais certainement pas à celles de la forêt française! Et comme le montre la note de SOS-Forêts, ce projet est également une aberration écologique, terme que je préfère à "écocide", beaucoup trop fort à mon goût.

Bref, ce projet, c'est la "forêt-usine" qui prendrait le pas sur la "forêt-écosystème": on transformerait la hêtraie pyrénéenne en vaste supermarché pour le plus grand profit des actionnaires de la super-scierie de Lannemezan!

Conclusion /Synthèse :

Nombre d'autres éléments auraient pu être développés vis-à-vis de ce projet, certains très techniques réservés aux forestiers, d'autres plus politiques liés à la façon dont ce projet est porté par des élus locaux mais soutenu aussi par des organismes officiels visiblement peu imprégnés par l'éthique forestière ou citoyenne. Le silence de l'ONF sur ce projet pose aussi beaucoup de questions sur l'éthique et la forme de trahison d'un certain nombre « d'élites » vis-à-vis d'un patrimoine commun, la forêt, garante d'une certaine idée de la nature à laquelle nous appartenons, mais que certains choisissent et identifient comme « ressource » à but uniquement économique. Le prétexte emploi est dans le même temps rapidement balayé car il est aisé de comparer les ratios actuels dans les scieries de la région pour se rendre compte de la supercherie avancée par les élus (une scierie locale valorisant environ 50 000 m³ emploie environ 40 salariés/ Florian propose d'en employer 6 pour un volume de 250 000m³) ...

L'analyse effectuée par SOS Forêts est évidemment rejointe par la CGT Forêt qui considère aussi d'autres aspects évoqués par l'ancien secrétaire national ci-dessus.

La CGT Forêt dénonce ce projet d'un autre monde, inadapté à la forêt française et pyrénéenne, dangereuse sous tous les aspects environnementaux et qui ne pourrait générer qu'une situation de monopole pour le groupe Florian, qui, une fois qu'il aura plumé les forêts et détruit le fragile tissu industriel local (même si le secteur forestier a besoin d'être observé du point de vue social) s'en ira récupérer ailleurs quelques subventions publiques.

Ce dont a besoin la forêt pyrénéenne et ses acteurs, c'est une réflexion locale adaptée aux besoins locaux et aux capacités industrielles existantes. Dans cette réflexion, tous les acteurs doivent être intégrés, (communes, exploitants, industriels, protecteurs de l'environnement, écoles de formations, utilisateurs, gestionnaires privés et publics, état, etc) à niveau égal et sans part pris d'emblée. Une évolution peut être menée pas une destruction programmée.

Le secrétaire régional CGT Forêt Midi Pyrénées